

---

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : SYSTÈME ÉDUCATIF

**Armand M'BATIKA.**

Professeur

Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Canada

courriel : kanasan@videotron.ca

### RÉSUMÉ

La recherche porte sur les dispositifs innovants de l'enseignement supérieur et universitaire, en République démocratique du Congo.

Le rôle important à la fois au plan économique et au plan éducatif du paradigme industriel après plus d'un demi-siècle de présence en R.D. Congo contribue à la compréhension de la situation décrite. Ensuite, les dysfonctionnements de l'enseignement supérieur et universitaire sont en lien avec la société globale au plan politique, social et culturel.

Les renouveaux académiques qualifiés par certains auteurs «des tournants» manquants ont engendré la mise en œuvre des régulations du système éducatif. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la

concomitance de la nouvelle loi-cadre de l'enseignement avec le processus de Bologne ou système LMD. Les innovations annoncées à cette occasion sont-elles susceptibles de contribuer à la revalorisation et à l'amélioration de l'E.S.U. et à l'implantation du changement des politiques ?

La présente étude se consacre à ces questions qui demeurent relativement peu examinées.

**Mots clés :** Académisation, Adaptation, Antivaleurs, Article 15, Branchement, Champ, Changement, Création, Curriculum, Diplôme d'état, Évolués, Loi-cadre, Maître artisan, Paradigme, Rapport d'amalgame, Rapport de commutation, Rapport de substitution, Reproduction, Système LMD, Valeurs

## INTRODUCTION

La recherche fait le point sur l'interaction entre paradigme politique industriel et le paradigme de changement en éducation. Historiquement en R.D. Congo, le système éducatif actuel date de l'époque coloniale et il est soutenu par le paradigme industriel. Avec l'Indépendance du Congo le 30 juin 1960, les régimes qui succèdent mènent un combat à la fois pédagogique et culturel. Selon cet auteur, Ndaywell, I., l'enseignement reste le plus beau fleuron de l'évolution moderne de la R.D. Congo, de la colonisation à nos jours. Toutefois, en analysant et revisitant l'itinéraire, le parcours de ce système et quatre réformes de l'enseignement supérieur et universitaire restent mitigés. On est tenté de comprendre en quoi ce système peut apparaître comme un succès ou s'il comporte plutôt de graves dysfonctionnements qui nécessitent des remèdes. Bref, dans ce contexte, que représente l'amélioration de l'enseignement supérieur et universitaire ?

Ce travail s'inscrit comme «une quote-part» (Ndaywell, I.) à la réflexion et à l'action sur l'E.S.U. La mise en place du système LMD nous amène à évoquer un certain nombre de problèmes.

Tout comme le système LMD, l'accroissement de la qualité de l'enseignement supérieur et universitaire concerne nombreux pays industriels et en voie de développement. Ici la R.D. Congo est l'objet d'étude, ce qui établit une première limite à ce travail qui ne se prétend pas à l'abri de la critique.

Le système LMD ou système de Bologne est apparu dans les années 1930 dans un contexte de mondialisation comme structure. Il vise l'amélioration des systèmes éducatifs, les échanges internationaux des chercheurs, la mobilité des chercheurs et étudiants, etc. Le concept et la méthode répondent à une demande sous trois aspects : les décideurs politiques, les chercheurs et acteurs de l'éducation et le marché du travail. C'est aussi le produit de l'évolution des discours savants des experts.

Dans ce contexte, nous proposons une analyse de l'évolution du système éducatif congolais particulièrement de l'enseignement supérieur et universitaire. Le prolongement naturel est la question essentielle de son adhésion au système LMD. Ce dispositif ambitionne également d'examiner avec un regard critique les innovations introduites par la nouvelle

Loi-Cadre de l'enseignement, en faveur de l'E.S.U. Le contexte : c'est-à-dire l'E.S.U., le but : analyser le processus d'amélioration et ses visées et la méthode : l'approche systémique.

### **Évolution du système éducatif congolais**

Sur le thème de l'organisation, le système éducatif congolais actuel est géré par trois ministères : le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (M.I.N.E.P.S.P.), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (M.I.N.E.S.U.) et le Ministère des Affaires Sociales (M.A.S.).

Au terme du décret présidentiel no.15/015 du 21 mars 2015, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (M.I.N.E.S.U.) est responsable des domaines suivants :

- ▶ Organisation de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- ▶ Création et tutelle des établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire ;
- ▶ Reconnaissance et validation des diplômes étrangers ;
- ▶ Agrément des établissements d'enseignement supérieur et universitaire et homologation des diplômes décernés ;

▶ Création, tutelle et gestion de services de l'enseignement supérieur et universitaire ;

▶ Organisation, promotion et supervision des activités culturelles, sportives et de loisirs au sein des établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics ou agréés (en collaboration avec le ministère ayant dans ses attributions les sports et les loisirs) ;

▶ Inventaire et gestion du patrimoine mobilier et immobilier du domaine d'enseignement supérieur et universitaire ;

▶ Mobilisation des Fonds extrabudgétaires.

Sous la réforme de 1989 et de 2013, on assiste à la baisse du taux de déperdition pour les deux raisons suivantes. En premier lieu, les étudiants payeurs recourent à tous les moyens imaginables pour assurer leur réussite. Ensuite, vivant essentiellement des frais payés par les étudiants, les établissements de l'E.S.U. adoptent les mesures pour éviter les déperditions scolaires (Mpevo, 2014). Encore aujourd'hui, le pouvoir politique considère le secteur de l'éducation comme un moteur important du développement socio-économique et une condition

essentielle à l'émergence de la R.D. du Congo selon le président J. Kabila Kabange (2015), ses particularités sont notoires. C'est principalement la proximité avec l'environnement social, culturel et linguistique. Les diversités ethnoculturelles et religieuses : quatre langues nationales, dont trois ont un statut multinational : le kikongo, le lingala, le swahili. (Ngalaso Mwata, 1986) en raison de cette dynamique culturelle. Ces langues reflètent et véhiculent également les valeurs et les codes de la communauté congolaise. À ces langues, suite aux liens historiques avec l'ancienne métropole, s'ajoute le français, devenu langue officielle, langue d'enseignement et langue des relations internationales de la R.D. Congo avec les autres États. Il possède ses variantes régionales. Cette réalité linguistique pose le problème de plurilinguisme en termes de rapport soit de substitution soit de commutation soit encore d'amalgame (MBula Moko, 1976).

- Quatre grandes confessions religieuses : le catholicisme, le protestantisme, le kimbanguisme et l'islam. Au-delà de ces quatre grandes religions, de nombreuses communautés congolaises demeurent animistes, une

sorte de syncrétisme religieux qui influence encore la vie sociale du pays. À ceci, s'ajoute de plus en plus le culte évangélique inspiré des églises de réveil nombreuses. Les discours religieux témoignent de certains aspects de la trajectoire de la société congolaise. (Asch, S. (1982), Rossie, J.P. (1976)). Chacune des trois grandes confessions religieuses a implanté son propre réseau scolaire avec un énoncé de sa mission et le respect du curriculum officiel. Mais leurs institutions d'apprentissage ne doivent pas compter des I.S.P. La formation du personnel enseignant demeure le monopole de l'État, du moins jusqu'à maintenant.

- L'enseignement supérieur et universitaire détient une puissance symbolique. L'étudiant ou l'étudiante peut choisir le programme d'études supérieures ou universitaires selon ses choix et ses intérêts. Dans les années 1960, les premières universités congolaises et l'I.P.N. connaissaient un rayonnement au plan national et africain. Des ententes facilitaient les échanges de chercheurs et

la circulation des étudiants. Ces universités surtout Lovanium accueillait de nombreux étudiants étrangers. Aujourd'hui de telles collaborations en formation et en recherche sont fortement en baisse.

Afin d'appuyer le gouvernement congolais, certaines institutions internationales comme la Banque Mondiale (2005), l'UNESCO (2004), la coopération internationale belge, française et américaine contribuent au financement des travaux, des infrastructures et des fournitures scolaires.

#### **La non-performance de l'E.S.U.**

L'E.S.U. a pour mission de participer au progrès économique, social et culturel du pays, d'assurer la formation générale du citoyen, la préparation, la recherche professionnelle de haut niveau scientifique, le service à la communauté (Verhaegen, B., 1970). Il a formé de nombreux diplômés dans des domaines variés. Aujourd'hui aucune de ces missions ne se réalise. Dans les années 1990 et 2000, le scandale des échecs académiques persiste. Ikor (1978) peut encore décrire une université en procès aux bêtes. Kalonji Bilolo (2010) constate que la R. D. Congo est déclassée de la liste des

meilleures universités africaines. À titre de rappel, pendant des années, les structures et les programmes des universités congolaises étaient calqués sur le système belge et régis par les lois belges. Les diplômes délivrés étaient légalement équivalents aux diplômes délivrés par le système belge. Ces universités congolaises, Lovanium, université officielle du Congo, et l'Université protestante du Congo figuraient bien parmi les meilleures universités de pays africains francophones.

#### **Les cycles de l'enseignement**

- Subdivisée en deux grandes structures, l'éducation nationale a en charge :
- Écoles primaires et secondaires :
- Certificat d'Études Primaires (CEP) : 6 ans d'école primaire.
- Diplôme d'État : 6 ans d'école secondaire (humanités).
- Enseignement supérieur et recherche (E.S.U.) :
- Graduat : 3 ans d'université, le cycle correspond au baccalauréat (1<sup>er</sup> cycle) du système canadien.
- Licence : 2 ans d'université après le graduat. Le 2<sup>e</sup> cycle correspond à la maîtrise du système canadien.

- DES : 2 ans (après certains nombres de critères).
- Soutenance de thèse de doctorat. Ce cycle correspond au doctorat (Ph. D. canadien.).

L'E.S.U. offre plus de cent programmes. La durée du cycle universitaire total retenue par le Ministère de l'Éducation Nationale est encore de cinq ans, sans compter que certaines filières exigent une année préparatoire au préalable.

Malgré de multiples réformes, l'enseignement supérieur et universitaire demeure encore calqué sur le modèle des structures métropolitaines. Tels les titres académiques et les postes scientifiques : professeur (ordinaire, visiteur, associé, émérite), chef de travaux, assistant de premier mandat et de deuxième mandat, chargé de pratique professionnelle, recteur (de l'université), doyen (de la faculté) et directeur général de l'institut supérieur. Par arrêté ministériel, le ministre titulaire de l'E.S.U. nomme les membres du comité de gestion de l'université. Il s'agit pour une université : de Recteur, de Secrétaire général académique, de Secrétaire général administratif et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (E.S.U.)

Concernant les instituts supérieurs, en particulier les Instituts Supérieurs Pédagogiques (I.S.P.), on retrouve le directeur général, le secrétaire académique et le secrétaire général administratif. Ces derniers dirigent les instituts supérieurs (Tshimanga, wa.Tshibangu, 2006).

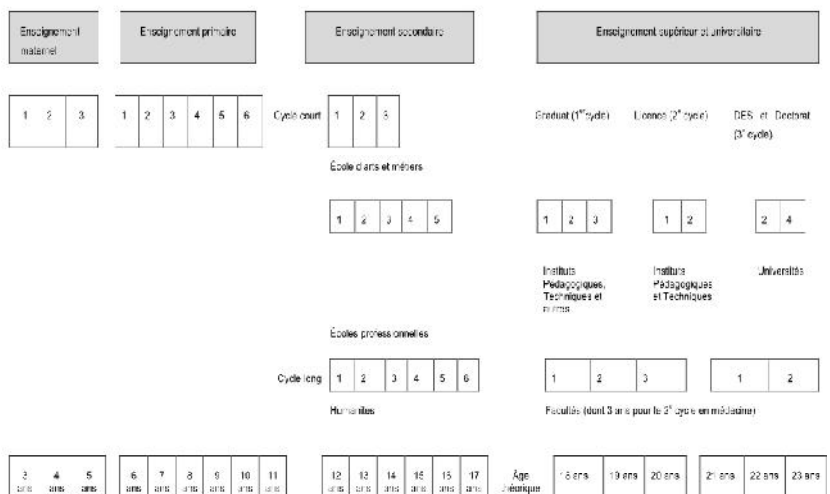
En dépit du fait que le financement public de l'éducation s'est effondré en 1985, lors de la crise économique qui a secoué le pays et la faible bancarisation des ménages congolais (Mambu, G. 2013) le système éducatif congolais a continué sa mission avec les classes sous équipées, la massification des auditoires grâce au financement direct des ménages et à l'économie de la débrouille « dite l'article 15 » caractéristique des Congolais, d'après De Villers, Gauthier, Jewsiewicki, Borgumuli et Mornier (2001).

Dans les années 70 et 80, les coopérations bilatérales ou multilatérales ont accordé ou financé des bourses d'études et des équipements, livres, etc. Par la suite, l'UNESCO et quelques ambassades financent ou appuient de façon sélective les programmes de certains établissements de l'E.S.U. (Ne Nzau Diop, J., 2008).

L'enseignement supérieur et universitaire compte près de 326 établissements, et plus de 200 000 étudiants (Wikipedia Education en R.D. Congo, 2014). Le taux de scolarité en milieu urbain est de 76 %, tandis qu'il est de 48 % en milieu rural. 7,5 % des 6-11 ans sont scolarisés. Une autre étude de Jeune Afrique (2013) établit le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus à 66,8 %. Pour les femmes, ce taux se situe à 58,9 % et pour les hommes, à 85,8 % (Jeune Afrique, 2013). Kebongo, D. (2015) déplore la médiocrité scientifique, les cabales et règlements de comptes, à l'Université de Kinshasa, le plus

ancien établissement universitaire du pays. Situé dans le contexte plus large d'une mutation, des sociétés et de la globalisation capitaliste, ce contexte de crise de l'enseignement est international ; il est souligné aussi par d'autres recherches pertinentes (Bloom, B.S., 1976), Coombs, Ph.M. (1966), Illich, I. (1972) Gakodi, A.G. (1979), Kamana (1979), Ekwa bis Isal (1973), T.T. Schweitzer, et al. (1995), Marois, P. (1997), Boutin, G. et Julien, L. (2000), Baudelot, C. et Establet, R. (1989). Freitag, M. (1995) En R.D. Congo, la crise actuelle est liée à l'état de déliquescence avancé dans tous les domaines de la société globale congolaise.

R.D. Congo : Structure du système d'éducation



Source: UNESCO-BIE [www.ibe.unesco.org](http://www.ibe.unesco.org)  
données mondiales de l'éducation, 72 éditions 2010/2011

Les réquisitoires suscitent des efforts de renouveau académique, comme l'illustre le portrait ci-dessous, relatif à l'E.S.U.

Résumé du Renouveau Académique de l'E.S.U., 1961-2015

En 1961 Ordonnance – Loi no 73 du 22/09/1961	Création de l'Institut pédagogique (I.P.N.) avec l'aide des experts de l'UNESCO I.P.N. devenu U.P.N. le 23 février 2005
En 1964	Ouverture progressive des Instituts d'enseignement supérieur et technique
<b>En 1971</b> Réforme de l'Enseignement Supérieur et Universitaire 1 <sup>re</sup> Réforme académique	Unification et étatisation Intégration nationale Création de l'UNAZA Université Nationale du Zaïre : (UNAZA) ses composantes 3 universités 18 Instituts Supérieurs Le congrès des profs nationaux avale et plébiscite la réforme Professionnalisation Création de la commission permanente des études Service de pédagogie universitaire
<b>En 1981</b> Contre Réforme de l'Enseignement Supérieur et universitaire Ordonnance-loi 025-81, 1981 2 <sup>e</sup> Réforme	Autonomisation Efficacité Dislocations de l'UNAZA suite à son dysfonctionnement. Efficience Les établissements devenus autonomes sont sous la supervision de trois conseils d'administration Tutelle du département de l'E.S.U.R.S.
<b>En 1986</b> Dislocation de l'UNAZA en plusieurs Instituts Supérieurs Indépendants Trois universités	
<b>En 1989</b> Décision d'État 75/CC/89 du 29/4/1989 3 <sup>e</sup> Réforme académique	Fin du monopole de l'État et ouverture au privé Prolifération d'établissements privés parfois illégaux Maintien de la loi-cadre de 1986 qui consacrait le monopole de l'État
<b>En 1992</b> Essaimage de l'E.S.U. Arrêtés ministériels Début d'essaimage des établissements de l'E.S.U. sur toute l'étendue de la République.	Les Institutions d'essaimage couvertes par des arrêtés ministériels et non par des ordonnances présidentielles.



<p><b>En 2003</b> PADEM : Pacte de modernisation 4<sup>e</sup> Réforme</p>	<p>Modernisation et partenariat Réforme des programmes académiques Renforcement des capacités managériales des gestionnaires</p>
<p><b>11 février 2014-11 février 2015</b> Promulgation de la nouvelle Loi-Cadre de l'enseignement national</p>	<p>Loi-Cadre sur le fonctionnement de l'éducation Porteuse de plusieurs innovations pour l'E.S.U. : 1. introduction des NTIC ; 2. introduction progressive du système LMD ; 3. introduction de l'anglais et l'écologie.</p>

### État actuel de l'E.S.U.

Depuis 1986 déjà Verhaegen (1978) avait sonné l'alarme sur la tendance à la déliquescence et à la destruction générale de l'E.S.U. Aujourd'hui, la situation s'est aggravée. Au panthéon des dérives, une première place de choix revient au domaine axiologique et la deuxième place est réservée au plurilinguisme.

Cela signifie que l'arrivée de la structure LMD ne doit pas faire l'économie d'un diagnostic précis de la situation à corriger et d'un milieu à assainir en R.D. Congo.

Nous croyons à la nécessité d'examiner le malaise de l'E.S.U. en les plaçant dans une structure cohérente et explicite. Toutes les dimensions, y compris les malaises, sont interdépendantes. Une fois ceux-ci réglés efficacement, ils pourront remédier aux autres déficiences. Dans cette perspective avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD), le

ministre de tutelle a encouragé les recherches consacrées à la modernisation de l'E.S.U. En se basant sur l'analyse, de nombreuses études, et des documents du Ministère de tutelle, il nous est possible d'avancer des facteurs d'explication de la non performance de l'E.S.U. qui originent dans la société congolaise même dans son ensemble. Quelques facteurs méritent une brève explicitation. Au plan organisationnel : croissance quantitative et incontrôlée et déséquilibres des maisons d'enseignement, des instituts sans ressources financières et humaines suffisantes, ouverture des filières d'enseignement sans étude préalable de faisabilité. Au plan praxéologique : accroissement non planifié d'inscriptions d'étudiants, pléthore d'étudiants dans des locaux inadaptés, délabrés et mal équipés, programmes et méthodes d'enseignement dépassés, formation trop théorique ou avec une pratique fort limitée,

carences de nombreux étudiants, enseignants démotivés et oeuvrant dans des conditions précaires, absence de professionnalisation. De nouvelles données paraissent montrer que la situation antérieure s'est empirée dans le domaine axiologique et le domaine linguistique.

### 1) Axe axiologique

Les études réalisées avancent un facteur fondamental : les valeurs. La constitution de la R.D Congo adoptée en 2006 consacre les droits de l'homme, de la femme, des enfants ainsi que la parité homme et femme dans les dispositifs de l'État. Tous les individus sont tenus dans leurs rapports sociaux de respecter les droits et libertés de chaque citoyen. En R.D Congo, les valeurs « **historisées** » et les valeurs **universelles** se retrouvent dans la devise actuelle du pays : **JUSTICE-PAIX-TRAVAIL**.

Donc on ne peut pas écarter ces valeurs dans les débats, car elles influencent la société globale avec les attentes et les illusions vécues. La crise du système d'éducation et de l'E.S.U. en particulier n'est que la traduction de la crise des valeurs.

L'E.S.U. se trouve confronté à une ambiance délétère généralisée. Sur ce point

particulier, le régime Mobutu des vingt dernières années n'a apporté que désolation et misère.

Selon de St-Moulin (2000), l'E.S.U. a su démontrer une prise de conscience des valeurs démocratiques. Le secteur de l'enseignement a participé à sa manière à la lutte pour l'indépendance. Au milieu des années 1960, il n'hésitait pas à se montrer critique vis-à-vis la gestion de la chose publique. Jaloux de son autonomie, il a su proposer d'autres orientations et valeurs que celles prônées par le champ paradigmatique de la société congolaise. Il a pu contester avec courage, les décennies de zaïrianisation et les abus de l'authenticité imposée par le régime de Mobutu dans les années 1970 à 1990.

Cependant, la crise sociétale s'est manifestée rapidement (Verhaegen, B., 1978). Sélectifs et élitistes, les diplômés sont déconnectés des réalités par rapport aux valeurs, à la culture et aux conditions de vie de la majorité de la population congolaise. Leurs comportements ne sont pas assez modernisés (Élikia 2007). À ce sujet, un nouveau concept « les Antivaleurs » fait son apparition, Mulumba (2010). Ses formes sont diversifiées : le favoritisme,

le clientélisme, les abus sexuels, la méconnaissance du statut scientifique, la corruption et le langage pour masquer la corruption. Dès 1989, après avoir intégré les antivaleurs du régime politique corrompu, l'E.S.U. connaît une augmentation marquée de plusieurs maux contraires, à l'idéal de l'excellence et de sa mission éducative.

Une majorité de professeurs de l'E.S.U. ne placent plus suffisamment les étudiants au cœur de leurs professions. Des valeurs importantes d'hier sont bafouées considérablement, tant par les professeurs que par de nombreux étudiants. À titre d'exemple, un autre nouveau terme fait son apparition dans les interactions entre les professeurs et les étudiants : **le branchement**. Il revêt diverses formes, harcèlement sexuel et notes sexuellement transmissibles. Ces points sexuellement transmissibles consistent, pour le personnel-enseignant et les chefs de travaux, à donner des points non-mérités aux étudiantes moyennant des relations sexuelles. Ce phénomène de **branchement** touche également les garçons qui obtiennent des notes grâce à l'argent ; c'est la corruption. La conférence nationale souveraine (CNS 1992) dénonçait déjà les

anti-valeurs du pouvoir politique dans les milieux académiques. La CNS décrivait le clientélisme, la culture de la médiocrité, le trafic d'influence, la violence, le tribalisme, le régionalisme, le monnayage de notes. Il s'agit des maux récurrents.

En 2015, d'après une association nommée «La Ligue pour la Lutte contre les Antivaleurs de l'Université de Kinshasa (2015)», les principales formes, au sein de l'E.S.U., sont assez connues et se manifestent de façon récurrente, en 2014-2015 :

- L'impunité répandue dans la société globale ;
- La corruption passive ou active ;
- Le marchandage ou monnayage des évaluations ;
- Les dispenses indûment accordées à certains étudiants ;
- Le népotisme ;
- Le tribalisme ;
- L'habillement indécent ;
- La reconnaissance moindre du statut scientifique ;
- Les violences physiques et verbales ;
- Les notes de complaisance attribuées aux étudiants sexuellement transmissibles ;

- L'inégalité des traitements ;
- Le sexisme ;
- Le harcèlement sexuel.

Cependant, la sexualité au sein de l'E.S.U. fait également l'objet de débats en particulier à l'UNIKIN. Des valeurs spirituelles, intellectuelles et morales sont proposées. Il existe des valeurs « **historisées** » dans une société, c'est-à-dire celles qui ont été forgées au cours de l'histoire et acquises au prix d'énormes sacrifices (Bouchard, G, 2015). Cet historien et sociologue rappelle que de telles valeurs jouissent d'une sensibilité particulière. À titre d'exemple, en R.D. Congo, c'est entre autres la **liberté**, résultat de l'indépendance conquise, au terme des 75 ans de régime colonial (1885-1960) ainsi que la démocratie et le multipartisme acquièrent après plus de 30 ans de dictature féroce (1965-1997) et au lendemain de la chute du communisme en Europe de l'Est.

En matière de respect pour d'autres valeurs que nous pouvons qualifier d'**universelles**, à la suite du sociologue Gérard Bouchard (2015), par exemple l'égalité homme et femme, le respect humain, le respect de l'environnement, la justice, la dignité et la liberté d'expression,

le bilan n'est pas toujours des plus brillants, mais il existe quelques avancés notoires, à titre illustratif, la multiplication des « lisants » (Chaunu, P, 1982), c'est-à-dire la scolarisation du plus grand nombre des citoyens, l'ouverture sur le monde et finalement, la valorisation de la culture africaine. L'équité et l'égalité comme valeurs soulèvent différentes questions au sein de l'E.S.U. La nation congolaise ne semble pas se l'approprier.

L'E.S.U. récupère peu les décrocheurs scolaires. Il arrive souvent que les filles abandonnent tôt leurs études pour diverses raisons, entre autres, en raison de grossesses précoces et non désirées, des mariages forcés, des raisons familiales, les tâches ménagère ou encore à cause de la discrimination basée sur le genre des violences et viols, surtout dans l'est de la R.D. Congo.

En d'autres mots, l'éducation n'est pas suffisamment traitée comme un droit pour tous, comme la source de l'épanouissement moral et intellectuel, comme l'outil de la promotion sociale et de l'insertion socio-professionnelle sur le marché du travail.

Une lutte sans merci s'impose contre ces signes manifestes d'anti-valeurs. À cet égard

l'ordonnance n°15 1015 du 21 mars 2015 signé par le président de la République inscrit la lutte contre la corruption parmi les priorités du gouvernement. C'est également une des attributions communes à tous les Ministères qui sont invités à la mise en œuvre de la politique de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et contre les anti-valeurs. Au terme des travaux issus des divers pays francophones portant sur la formation de personnel enseignement Paquay et al. (1996) conclut que la visée centrale des programmes de formation, l'organisation de l'apprentissage doit être de former des enseignants professionnels de la maternelle à l'université, c'est-à-dire des enseignants efficaces avec une éthique.

Il existe quatre langues véhiculaires qui couvrent le territoire national. Le français constitue la langue officielle, langue d'enseignement et langue des rapports internationaux. La question linguistique mérite un traitement particulier. On constate une baisse du français dans beaucoup de pays. L'utilisation du français et des langues nationales dans l'enseignement continue de poser des questions au niveau

de l'efficacité du système d'enseignement (M'Batika, A. et Jonnaert, Ph., 1996). Ce sont des enjeux et des repères pour l'action (Maurer, B., 2010). La problématique des rapports entre ces langues en R.D. Congo demeure d'actualité :

- ▶ En premier lieu, le rapport de substitution ou bilinguisme d'opportunité ou de complémentarité, c'est-à-dire l'abandon partiel ou total et de manière progressive, d'une langue en faveur d'une autre langue ;
- ▶ Ensuite, le rapport de commutation, entendu comme l'usage alterné de ces langues surtout en milieu urbain ;
- ▶ Finalement le rapport d'amalgame ou diglossie, qui renvoie au mélange intense de deux langues surtout de la langue française et des langues congolaises. (MBula Moko, 1976) C'est communément appelé phénomène d'interférence.

Le contexte plurilingue de la R.D. Congo et ses rapports d'amalgame avec le français n'est pas exceptionnels comme en témoignent les travaux de nombreux linguistes Gauthier, R. (2001), Mbula, Moko (1976), Maurer, B (2010) et Ngalaso,

M. (1986). Les problèmes des langues peuvent être observés avec leur spécificité. C'est ce que nous tentons de faire ici. Le français est la langue officielle du Congo. C'est aussi la langue de l'enseignement supérieur et universitaire. De ce point de vue, il faut accorder beaucoup d'importance à cette question. Les Congolais disposent d'un bel instrument de communication apte à la compréhension internationale. Ce français comporte des expressions particulières à la R.D. Congo. La place de la R.D. Congo au sein de la Francophonie a permis à ce pays d'accueillir en 2012 le sommet de la Francophonie à Kinshasa. Dans le contexte de renouveau académique, le plurilinguisme requiert notre attention, en raison des impératifs qui s'imposent dans les activités d'enseignement et de recherche. En R.D.C. les quatre langues nationales africaines, kikongo, lingala, swahili, tshiluba, sont distribuées de façon inégale. On peut les étudier du point de vue géographique et du point de vue socio-culturel. Si on se concentre sur les pédagogies par exemple, on peut relever le rapport d'amalgame du français et des langues nationales. Ce sont les phénomènes d'interférences c'est-à-dire des effets mutuels

positifs ou négatifs entre les langues et le français. En outre, la qualité de cet enseignement se trouve affectée par la disparité des qualifications d'enseignants ou les carences des professeurs. Également, la préparation est insuffisante pour beaucoup d'étudiants et en raison de leurs orientations aléatoires. Partout, la faible maîtrise du français compromet les performances académiques des étudiants dans les autres matières. Bucheton, D., Dezutter, O. (direction) (2008), mettant à contribution des recherches françaises, belges, suisses et québécoises. Les deux chercheurs plaident pour le développement des gestes professionnels dans l'enseignement du français pour mieux saisir la complexité de ce qui se vit dans une salle de classe de français. L'anglais ne fait qu'ajouter à l'impasse. De nombreux étudiants s'avèrent incapables de mettre en pratique de façon efficace ce qu'ils ont appris tout au long de leur scolarité. La politique linguistique s'essouffle. Le rendement scolaire décroît dans différentes matières de base et à tous les ordres d'enseignement.

La politique linguistique donne théoriquement aux Congolais instruits l'opportunité

d'accéder à la connaissance d'au minimum quatre langues : la langue maternelle, la langue nationale, la langue officielle, le français, et finalement l'anglais. Mais en réalité, peu des Congolais maîtrisent plus de deux langues, concluent la plupart des recherches congolaises citées plus haut qui ont étudié ce plurilinguisme.

La nouvelle loi-cadre sur le fonctionnement de l'enseignement (février 2014-février 2015)

Perspectives d'avenir pour l'E.S.U.

Après la promulgation de la loi sur l'enseignement national, des pistes sont explorées pour favoriser les mutations à l'E.S.U. Le ministre Maker Muangu de l'E.P.S.I et le ministre MBemba de l'E.S.U. ont annoncé conjointement le 12 février 2015 l'entrée en vigueur de la loi-cadre de l'enseignement national promulguée par le chef de l'État le 11 février 2014. La nouvelle loi tient compte des instruments juridiques internationaux dûment ratifiés par la R.D. du Congo et de l'évolution des systèmes de l'enseignement supérieur et universitaire, tels qu'exprimés par le processus de Bologne de juin 1999. Avec un volume important

de 254 articles, elle amène des mutations importantes. La nouvelle loi-cadre apporte des réponses aux problèmes engendrés lors du régime de la loi-cadre no. 086-005 du 22 septembre 1986, concernant en particulier, la modernisation du processus enseignement-apprentissage. (Lukambu, A. 2015). Mais on ne peut que déplorer la faible législation qui est consacrée à la recherche, encadrée seulement par trois articles dans la Loi. Depuis 2010, le processus de Bologne a mené à la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur et universitaire. Si cet espace réunit près de 40 États du vieux continent, l'enseignement supérieur et universitaire africain a été également réformé en raison des rapports d'ordre linguistique, politique et historique qu'entretiennent ces pays avec le monde occidental. L'analyse de ce processus permet aux opposants du processus de Bologne de le considérer comme une application de l'idéologie néolibérale au monde universitaire. Le principe même de cette adaptation à une loi extérieure à l'Université – en l'occurrence, La Loi du marché – contredit la philosophie des lumières, qui était à l'origine de la création des universités (Azam,

G., 2009). De notre point de vue, c'est une version renouvelée du paradigme rationnel, dont la fonction générale consiste à assurer surtout la permanence des orientations de la société industrielle, la compétition entre les acteurs institutionnels ou individuels. Davidenkoff, E. et Kahn, S. (2006) se demandent si les universités seront solubles suite aux effets de la mondialisation. Le processus de Bologne couvre aussi une dimension de compétition entre universités et par la même demeure opposée à l'esprit des lumières à la base de la création des universités. Il est intéressant de relever qu'en s'alignant progressivement sur la trilogie L.M.D., l'E.S.U. rejoint des finalités : l'harmonisation du cursus, la mobilité des professeurs-chercheurs et des étudiants, à l'échelle mondialisée, le désenclavement des établissements de l'E.S.U., la relance de la coopération universitaire, la mise en place d'une stratégie de renforcement de l'E.S.U., la formulation des programmes, etc.

La nouvelle loi-cadre de 2015 est conçue en vue de la création de grandes écoles où l'admission sera sélective, avec comme mission la formation de

hauts cadres de la R.D. Congo. Elle constitue un remède destiné à la réhabilitation du personnel enseignant, à l'amélioration de leurs conditions de formation et de travail dans la dignité. En lien avec l'évolution technologique et des enjeux mondiaux, cette loi introduit au sein de l'enseignement national, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ces dernières sont appelées à faciliter notamment l'enseignement ouvert et l'enseignement à distance d'une part, et à initier les élèves et les étudiants congolais au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques d'autre part. Le ministère de tutelle incite l'E.S.U. à généraliser progressivement le cours d'informatique et le cours d'anglais, dans les programmes de toutes les filières. Un tel dispositif ne répond pas seulement au goût du jour. Il souligne la nécessité du changement Bonami, M. et Garant, M. (1996), Karsenti, T. (2009). Pour Bonami et Garant (1996) il est nécessaire de vérifier les possibilités pour un établissement d'enseignement d'être innovateur et d'examiner les conditions favorables à un tel projet, son contexte culturel, etc.

On reconnaît que la loi-cadre fait partie de l'étiologie



des lacunes nombreuses et récurrentes de l'E.S.U. (Ot. Rombaoud, 2015) Cette loi est considérée par le gouvernement comme une solution aux multiples impasses éducatives demeurées longtemps sans texte légal ni réglementation. D'autres innovations adoptées servent à la reconnaissance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

#### **L'harmonisation avec le système LMD**

Le processus de Bologne est un processus de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européen amorcé en 1999 et qui a conduit à la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il a pour ambition de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur trois points :

- a) la mise en place d'une structure en trois cycles LMD ;
- b) la mise en place d'un système commun des crédits pour décrire les programmes d'études, afin de promouvoir la mobilité des étudiants le plus rapidement possible ;
- c) la mise en place du supplément au diplôme afin de rendre plus facilement lisibles et comparables les diplômes,

de favoriser l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système européen à l'échelle mondiale.

Le processus de Bologne ou système LMD s'est proposé comme un lieu de quelques débats en R.D. Congo sur les recherches et les innovations de l'E.S.U. C'est par étapes que l'E.S.U. intègre le processus de Bologne mieux connu sous le nom de système LMD. Dans une instruction académique publiée en août 2011, Mashako Mamba, alors ministre de l'E.S.U., faisait déjà part de la volonté de la R.D. Congo de s'arrimer dans les standards internationaux en mettant en place le mécanisme du processus de Bologne, tout en systématisant progressivement les cours d'anglais et d'informatique dans tous les établissements de l'État.

À Kinshasa, l'Université Catholique du Congo (UCO) a été l'une des premières institutions à intégrer le système d'enseignement au cours de l'année académique 2012-2013.

L'absence de la plupart des établissements congolais à l'international, **Handbook of Higher Education**, fait l'objet de constat de la part de bien des chercheurs. L'E.S.U. s'est éloigné de l'idéal d'internationalité.

Selon Mpevo Mpolo (2012), cette marginalisation de l'E.S.U. prend sa source dans cinq éléments explicatifs :

- ▶ La déconsidération et la sous-évaluation des diplômes congolais dans les pays du G8 et de l'Union européenne.
- ▶ L'absence de considération de la formation congolaise et les équivalences aléatoires par certaines universités occidentales.
- ▶ Le décalage par rapport aux critères et normes de l'O.U.A promulgué à Lagos au Nigéria en 1980.
- ▶ Le décalage par rapport au tempo, aux filières et aux technologies.
- ▶ La déconsidération des diplômes congolais dans des réseaux des universités étrangères.

Le président J. Kabila a promulgué en février 2014 une nouvelle loi-cadre instituant le système LMD en R.D. Congo, en vue d'aligner l'éducation congolaise sur les standards internationaux.

Le Ministère de tutelle de l'E.S.U. a organisé à Zongo, du 12 au 16 février puis du 20 au 26 février 2015 deux forums sur cette question.

Pour le professeur Pascal Manga Okenge, recteur de l'Université de Kindu et président du Conseil des chefs d'établissements de l'E.S.U. du Maniema, le système LMD apporte certains avantages, un enseignement plus pratique dans les universités, une diminution du nombre d'années dans chaque cycle : l'élimination des diplômes supplémentaires et la fin du retard de la R.D. Congo dans l'application du mécanisme de Bologne ou système LMD.

Le système LMD est associé à l'idée de refondation du système éducatif congolais. Ses défis consistent à contribuer au développement socio-économique de la R.D. Congo, à faire accéder l'E.S.U. dans les universités à l'échelle internationale, etc. à favoriser la formation aux TIC, la pluridisciplinarité linguistique et la mobilité des professeurs, chercheurs, et des étudiants. Elle permettra une bonne lisibilité des cursus.

On notera que depuis 1971-1972 l'UNAZA reconnaissait déjà la qualification et la compétence des professeurs congolais dont la majorité détient des doctorats, délivrés par des prestigieuses universités occidentales. L'ancien secrétaire général, de l'Université de Kinshasa, Plevoets (1985)

ajoute que la mise en place du service de pédagogie universitaire (SPU) contribuait à cette qualité du personnel enseignant. L'E.S.U. disposait de quelques relais tel le Bulletin de Pédagogie Universitaire (BPU) qui par le passé, a aidé aussi à l'amélioration des aptitudes pédagogiques. Des professeurs qualifiés ont su ainsi donner des cours remarquables. On décèle actuellement une courbe descendante concernant la qualité des diplômes. La même étude situe le déclin de l'E.S.U., après les réformes, surtout celle de 1989 qui a entraîné un problème d'équité des diplômes et des grades à l'E.S.U.

Les carences, l'impréparation et les mauvaises orientations académiques ajoutent à ce discrédit. Les nouveaux docteurs diplômés de l'E.S.U. au cours des dernières années, notamment dans les écoles doctorales, ont souvent étudié dans des établissements dépourvus de réseaux essentiels au bon fonctionnement académique. Nous faisons ici référence à l'encadrement par des professeurs absentéistes, débordés, sinon scientifiquement dépassés, au foisonnement de 3e cycle dans bien d'établissements de l'E.S.U. En 2006, le premier ministre, au nom du gouvernement jugeait

que cet enseignement n'était pas toujours garant de qualité. Il avait alors décidé de limiter son organisation jusqu'à nouvel ordre.

On peut considérer qu'avec l'adhésion au système LMD, l'E.S.U. se voit fournir un dispositif prometteur. L'équivalence des diplômes, leur conformité avec l'idée d'internationalité, la participation aux travaux de recherche à l'étranger, la question de crédibilité et de validité des grades décernés, la création des partenariats avec la concertation entre les universités peuvent être relancées. Dans le même ordre d'idées, la Banque Mondiale (2012) plaide pour un partenariat mondial dans le domaine de l'éducation. Il s'agit, dit-elle, d'un investissement justifié. C'est le fondement du développement.

Elle s'est élargie avec l'introduction de l'apprentissage d'une autre langue internationale, à savoir l'anglais. C'est en un sens un signe d'ouverture sur le monde, mais surtout une prise en compte de l'importance de cette langue anglaise dans les relations internationales. La mise en place de la structure LMD aura aussi l'avantage de mettre fin à des structures asphyxiantes. Songo K. (2014) rappelle qu'actuellement aucune institution de l'E.S.U. ne figure parmi les cent (100) meilleures universités africaines depuis de nombreuses années. Simplement

parce qu'elle ne réunissent pas les critères scientifiques et techniques requis pour être sélectionnés. Ceci permet à ce chercheur d'estimer que dans ce contexte il est presque impossible d'engager l'E.S.U. dans le processus de Bologne. Il propose de faire entrer l'E.S.U. dans le LMD avec toutes les exigences nécessaires et avec une nouvelle culture académique.

Finalement, il a semblé utile de lever les mesures de suspension qui frappaient de nombreuses maisons d'enseignement supérieur et universitaire depuis 2011 en matière d'organisation des études de doctorat. Ces mesures ne concernaient pas les trois premières universités, les plus anciennes du Congo soit celles de Kinshasa (UNIKIN), celle de Lubumbashi (UNILU) et celle de Kisangani (UNIKIS).

196

D'une part, six établissements et vingt-deux filières deviennent éligibles pour l'organisation du 3<sup>e</sup> cycle en R.D. du Congo. Le ministre de tutelle de l'E.S.U valide de cette manière les résultats d'une enquête qu'il avait diligentée en février 2015 (Agence congolaise de presse, 26 mai 2015).

D'autre part, trois établissements ont été retenus par la même occasion pour organiser éventuellement les études des D.E.S moyennant au préalable, la conclusion d'un partenariat scientifique avec une université nationale ou étrangère qui organise les mêmes filières conformément à la nouvelle loi-cadre de février 2015.

Deux tableaux dressent la nouvelle liste de ces établissements évoqués précédemment.

Les établissements de l'E.S.U. éligibles à organiser les diplômes d'études supérieures : DES et Doctorat

Établissements	Diplômes d'études
Université pédagogique nationale UPN)	DES et Doctorat 6 filières
Institut supérieur de commerce de Kinshasa (ISC)	M.A. professionnel Filière de gestion et droit des entreprises
Université protestante du Congo (UPC)	DES et Doctorat Filière de théologie
Institut facultaire des sciences de l'information et des communications (IFASIC)	DES et Doctorat
Université catholique de Bukavu (UCB)	DES Filière des droits de l'homme et de droit international humanitaire
Université catholique du Congo (UCC)	DES et Doctorat Filière de théologie, de droit canonique et philosophie

Les établissements de l'E.S.U. éligibles à organiser les diplômes d'études supérieures : DES et Doctorat

Établissements	Diplômes d'études
Institut supérieur des techniques appliquées (ISTA/ Kinshasa)	DES
Institut supérieur de technique médicale (ISTM/ Kinshasa)	DES
Institut supérieur pédagogique (ISP/ Bukavu)	DES

La loi stipule également que les universités et les instituts supérieurs exclus de ces listes peuvent introduire des recours pour toute situation qui paraît constituer un cas d'injustice pour l'établissement, ou d'atteinte à d'autres droits reconnus de la maison d'enseignement.

Les conditions d'organisation des études de 3<sup>e</sup> cycle ou les établissements de l'E.S.U. qui ont été retenus ont été considérablement modifiés. Et c'est à la suite de la session extraordinaire des conseils des établissements publics et privés de l'E.S.U. organisée à Kinshasa du 22 au 25 mai 2015 que ces indications pertinentes ont été signalées. D'une part le gouvernement a établi des critères scientifiques à l'intention de ces institutions. Ainsi, un potentiel d'encadrement suffisant d'au moins dix professeurs permanents constitue un premier repère. D'autre part, on souligne la nécessité d'offrir un environnement propice sous

la forme d'une recherche de qualité, de définir clairement un curriculum de formation et le suivi des activités dans les contextes national et international.

Il devient impératif également d'accorder droit de cite au matériel de qualité et aux contextes d'apprentissage favorables aux d'ouvrages disponibles, à des bibliothèques en ligne, à des revues internationales spécialisées et à des centres de recherche.

Les critères ne sont pas limités aux seules questions d'encadrement. Le gouvernement veut aussi accroître ce respect des conditions d'accès aux études de doctorat et du programme de formation, du processus menant à la soutenance de la thèse ainsi que de la collaboration avec les universités et institutions de recherche nationales et internationales.

De la part du gouvernement, l'établissement de ce critérium scientifique respecte la Loi Cadre

de l'enseignement national du 11 février 2014, le vade-mecum, et le Criterium d'éligibilité des neuf institutions de l'E.S.U. en charge de la formation du 3<sup>e</sup> cycle énoncé en 2015.

### CONCLUSION

Ce travail de recherche tente de mettre au centre de la réflexion la question inhérente à l'amélioration de l'enseignement supérieur et universitaire en R.D. Congo. À partir du 19<sup>e</sup> siècle, un nouveau contexte a vu le jour avec la mise sur pied de l'ordre colonial et de son système éducatif en Afrique dont les fondements persistent encore 50 ans après l'Indépendance de pays africains. Un système au service de l'utilitarisme, de la compétition économique, de la performance industrielle est instauré. Il y a une interaction entre le capitalisme métropolitain et l'évolution du Congo. Il fallait clarifier ce rapport entre le système éducatif et l'environnement congolais dans une perspective systémique. Au terme de cette recherche, on est à même de constater l'importance de deux paradigmes dominants : le paradigme industriel et le paradigme rationnel en éducation. Sous-système de la société globale congolaise, l'E.S.U n'échappe pas au contexte national ambiant

caractérisé entre autres, par des malaises interdépendants depuis une trentaine d'années. Il ne reste ni aveugle ni sourd face au processus de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur et universitaire et au caractère compétitif dû à la mondialisation et à l'économie de type libéral.

La recherche fait connaître aussi la nouvelle loi promulguée en 2015 porteuse de quelques innovations en faveur de l'E.S.U., car si le système de Bologne offre des modèles à copier, il reste un lieu de débats pour tous les partenaires concourant à l'amélioration de l'enseignement supérieur et universitaire.

Les changements introduits à l'E.S.U. relèvent de l'adaptation et soulèvent des questions. Quelle place des TIC au sein de l'E.S.U. ? Lebrun, M. (2007). Bénéficiant de la mobilité dans le cadre de la coopération entre le Conseil Interuniversitaire flamand et l'Université de Kinshasa en 2005, trois professeurs belges abondent dans le sens de l'importance de l'internet touchant l'ensemble des activités académiques et scientifiques. La démotivation des chercheurs, la précarité des équipements et des revues spécialisées étouffent la recherche et le développement

malgré un personnel enseignant et scientifique compétent dans certaines disciplines. Des parlementaires congolais ont reproché à la loi de faire une part dérisoire à la recherche scientifique. Toutefois, introduire les TIC sans esprit critique (Charlier, B. et Peraya (Éds) (2007), et s'appuyer sur le système LMD sans vision ni éradication efficace des anti-valeurs, ne risque pas de compromettre ces efforts de redressement ? Les TIC sont porteuses d'ouverture sur le monde, mais ils prêtent également à l'enfermement individualiste Karsenti, T. (2009).

Quant au système LMD, il a entre autres le mérite de rénover des structures au stade actuel, en R. D. Congo on ne peut pas faire l'économie des enjeux politiques, culturels et sociaux contemporains. L'enseignement du français et de l'anglais ne doit pas s'organiser au détriment des quatre langues nationales vernaculaires. Ces langues congolaises reflètent la culture africaine. En tenant compte de cette réalité, leur promotion s'impose ainsi que leur adaptation aux exigences du 21<sup>e</sup> siècle. Le problème des

phénomènes d'interférence demeure encore d'actualité. Beaucoup d'étudiants y perdent en promotion et en réussite. Malgré leur apport, le recours à la diaspora congolaise ne sera pas suffisant pour combler le déficit interne en ressources humaines compétentes et efficaces. La mobilité des étudiants dans l'interaction sud-nord pose un problème, avec un faible taux de retour des Congolais au pays natal. (Erlich, V., 2012) La lourde concurrence dans l'enseignement supérieur et universitaire, les échanges internationaux en matière de formation et de recherche, l'ampleur des problèmes de l'E.S.U. nécessitent, à notre avis, un changement paradigmatique au sein de l'E.S.U, après l'échec du processus d'adaptation qui a démontré ses limites. Finalement, ce travail invite toutes les parties prenantes de l'éducation à poursuivre l'examen des bénéfices et limites d'un nouveau paradigme. Malgré l'état de délabrement avancé de l'E.S.U., on peut redresser cet enseignement. Il faut une ferme volonté politique et des moyens conséquents de la part de la société globale.

**RÉFÉRENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES**

- Agence Congolaise de Presse, 26 mai 2015.
- Asch, S. (1982). Études sociodémographiques de l'implantation et la composition actuelle de la congrégation kimbanguiste (Zaïre). In *Les Cahiers Africains*, no. 1-2.
- Azam, Geneviève (2009). Du processus de Bologne à la L.R.V. une catastrophe annoncée. Vidéo de la Conférence 23 mars.
- Banque Mondiale (2005). *Le système éducatif de la R.D. Congo. Priorités et alternatives*. Washington.
- Baudelot, C. et Establet, R. (1989). *Le niveau monte*. Paris : Seuil.
- 200 Bloom, B.S. (1976). *Human characteristics and school learning*. New York. McGraw-Hill.
- Bonami, M. et Garant, M. (Eds) (1996). *Systèmes scolaires et pilotage de l'innovation. Émergence et implantation du changement*. Bruxelles : de Boeck.
- Boutin, G. et Julien, L. (2000). *L'obsession des compétences*. Montréal : Éditions nouvelles.
- Bucheton, D., Dezutter, O. (dir.) (2008). *Le développement des gestes professionnels dans l'enseignement du français. Un défi pour la recherche et la formation*. Bruxelles: de Boeck.
- Coombs, Ph. M. (1968). *La crise mondiale de l'éducation*. Paris : PUF.
- Erlich, V. (2012). *Les mobilités étudiantes*. Paris: La Documentation Française.
- Freitag, M. (1995). *Le naufrage de l'Université*. Montréal : La Découverte.
- Gakodi, A.G. (1979). Problématique actuelle de l'Université du Zaïre. In *Zaïre Afrique*, no. 136.
- Gauthier, R. F. (2001). Une autre façon de penser l'éducation. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 56.
- Illich, I. (1971). *Une société sans école*. Paris : Seuil.
- Kalonji, Bilolo, T.D. (2010). Liste des meilleures universités africaines 2009. La R.D.C. déclassée. Dans *Société civile.cd* : <http://www.societecivile.cd/note/4280>
- Kamana, (1979). Pour une université responsable. In *Zaïre-Afrique*, no. 137.
- Karsenti, T. (2009) *Intégration pédagogique des TIC en Afrique. Stratégie d'action et pistes de réflexion*. Ottawa : CRDI.
- Lebrun, M. (2007). *Théories et méthodes pédagogiques pour enseigner et apprendre. Quelle place pour les TIC dans l'éducation ? 2e éd.* Bruxelles : de Boeck.
- LIFAHC. *La sexualité dans les établissements de l'E.S.U. au centre d'un débat*. Organisé par la LIFAHC, à l'UNIKIN in Digital. [congo.net](http://congo.net), le 16/6/2014.



- Lukambu, A., (2015). Les ministres Théophile MBemba et Maker Mwangu annoncent conjointement l'entrée en vigueur de la Loi-cadre de l'enseignement national promulgué il y a une année. In Forum des As, 12/2/2015. Digitalcongo.net.article 108241, du 12/2/2015.
- Marois, P. (1997). Prendre le virage du succès : Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation. Québec : MEQ.
- Maurer, B. (2010). Les langues de scolarisation en Afrique francophone : enjeux et repères pour l'action. Rapport général depuis 2010. Paris : Agence universitaire francophone.
- M'Batika, A. et Jonnaert, Ph. (1996). Aide mémoire à l'intention de l'observateur et de l'observatrice d'un établissement scolaire. Sherbrooke : Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation.
- MBula Moko Nzenge Movoambe (1976). Le linguiste dans le développement du Zaïre. Revue Zaïroise de psychologie et de pédagogie, vol. V, no. 2. Kinshasa : Presses Universitaires du Zaïre.
- Mpevo Mpolo, A. (2012). Les quatre tournants manqués de l'Université congolaise. Analyse des réformes académiques du Congo-Zaïre. Paris : L'Harmattan.
- Mulumba Kabwayi F. (2010) et Mwabila Malela, Cl. (2010). L'Université en R.D. C. doit former des personnes capables de prendre en main l'histoire, le développement et le devenir de la société congolaise in Le Potentiel, 9 avril 2010.
- Ndaywel è Nziem, I. (1997). Histoire du Zaïre. De l'histoire ancien à l'âge contemporain. Louvain-La-Neuve : Duculot.
- Ndaywel è Nziem, I. (1993). La société zaïroise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993) no. 6. Zaïre, année 90, vol III.
- Ndaywell è Nziem, I. (2007). L'Université dans le devenir de l'Afrique : un demi siècle d'histoire. Paris : L'Harmattan.
- Ne Nzau, Diop, J. (2002) L'Université de Wurzburg en Allemagne fait un don de 25 livres à l'UNIKIN in Digitalcongo.net/article503461 13 mars 2002.
- Ngalaso, M. (1986). État des langues de l'État du Zaïre in Politiques africaines. No. 23. Paris : Karthala, septembre 1986).
- Niambi-Mayasi, B. (1992). Les jeunes et le marché du travail au Zaïre : devenir professionnel de ceux qui abandonnent in Revue des sciences de l'éducation no. 18 (1).
- Plevots, M. (1985). La promotion de la pédagogie universitaire au Zaïre. In Bulletin de pédagogie universitaire, 22 avril 1985.
- Rossie, J.P. (1976). Bibliographie commentée de la communauté musulmane au Zaïre des origines à 1975 in Les Cahiers Africains. Afrika Studies, no. 6.
- Schweitzer, T.T. et al. (1995) The state of Education in Canada. Montréal: The Institute of Research on Public Policy.

- Tshimanga wa Tshibangu (1986). Enseignement en République du Zaïre. Guide pédagogique. Kinshasa : Les Éditions du B.S.S.E.
- UNESCO (2011). Données mondiales de l'éducation, 72 éditions 2010/20. L'enseignement supérieur et universitaire du Zaïre. République du Zaïre. BIE [www.ibe.unesco.org](http://www.ibe.unesco.org)
- UNESCO (2008). Le système éducatif de la R.D. du Congo. Paris.
- Verhaegen, B. (1978). L'enseignement universitaire au Zaïre : De Lovanium à l'UNAZA 1958-1978. Paris : L'Harmattan.